

ACCUEIL DE LOISIRS

SPL du Sud Vilaine

géré par

l'Association Léo Lagrange Ouest



Fonctionnement

et règlement intérieur 2021



SOMMAIRE

Présentation générale	3
L'équipe	3
Qui est accueilli ?	3
Où sont les locaux ?.....	3
Quelles sont nos valeurs ?	4
Une journée type	5
Inscriptions : mode d'emploi	6
Où et quand ?	6
Pièces à fournir :.....	6
Facturation	8
Tarifs	9
Tarifs pour les mercredis (CAF et MSA)	9
Tarifs Vacances (CAF et MSA)	9
Inscriptions et impayés	10
Horaires et fonctionnement	10
Les repas et les goûters	10
Sécurité.....	11
Santé.....	11
Divers.....	11
<i>Coupons à retourner au moment de l'inscription</i>	11

Présentation générale

La SPL du Sud Vilaine a confié la gestion de l'Accueil de Loisirs (ALSH: Accueil de loisirs sans hébergement) à l'association Léo Lagrange Ouest.

L'accueil de loisirs est déclaré auprès des services de la DDCSPP 35 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et de la CAF 35.



L'équipe

L'équipe se compose d'une directrice et de trois animatrices permanentes les mercredis. Pour compléter l'équipe, il est fait appel à des animateurs BAFA en CEE (contrat d'engagement éducatif).

MERCREDIS	
Moins de 6 ans	1 animateur pour 10 enfants
Plus de 6 ans	1 animateur pour 14 enfants
Vacances scolaires	
Moins de 6 ans	1 animateur pour 8 enfants
Plus de 6 ans	1 animateur pour 12 enfants

Qui est accueilli ?

L'accueil de loisirs accueille les enfants des communes de Grand-Fougeray, La Dominelais, Saint Anne sur Vilaine et Saint Sulpice des Landes, âgés de 3 à 12 ans (ou 3 ans dans les 3 mois), scolarisés et propres.

L'ALSH peut accueillir 108 enfants au maximum.

Où sont les locaux ?



A l'accueil de loisirs

6 rue de Villeneuve

35390 GRAND-FOUGERAY

Quelles sont nos valeurs ?

L'accueil de loisirs Léo Lagrange favorise l'apprentissage de la responsabilité, la pratique de la solidarité, la compréhension et le respect des autres en sollicitant la créativité et l'imagination.

Nos objectifs :

- ▶ Construire avec et pour l'enfant l'apprentissage et le respect de la vie collective
- ▶ Favoriser le « vivre ensemble », privilégier le « faire ensemble »
- ▶ Responsabiliser les enfants et encourager l'ouverture d'esprit
- ▶ Permettre à l'enfant de s'exprimer, de s'impliquer dans la vie de l'accueil de loisirs
- ▶ Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant
- ▶ Proposer des activités ludo-éducatives innovantes et permettre une égalité d'accès aux loisirs
- ▶ Ouvrir l'accueil de loisirs vers l'extérieur et développer la connaissance du territoire
- ▶ Faire de l'accueil de loisirs un espace accueillant et convivial pour tous
- ▶ Faire du travail en équipe une priorité pour les animateurs.



La charte de qualité Léo Lagrange permet de mettre en œuvre ses valeurs. Elle est à disposition des familles ainsi que le projet pédagogique qui est consultable auprès de la directrice.

Une journée type

Horaires	3/5 ans	6/12 ans
7h30 -	On s'installe, on joue, on s'amuse dehors ou dedans	
9h00	<p>Nettoyage des mains à l'arrivée de chaque enfant</p> <p>Accès libre aux jeux, matériels de bricolage, livres Un enfant peut choisir de se reposer.</p>	
9h / 9h15 -9h30 max	<p>Temps d'échanges puis temps de définition de la journée ou de la semaine</p> <p>Par tranche d'âges ou en grand groupe selon les effectifs</p> <p>Chaque enfant s'exprime librement. C'est l'occasion pour eux d'aborder des sujets d'actualité qui les touchent.</p>	
9h30 11h35	<p>On joue, on s'amuse, on fait des activités, seul ou en groupe</p> <p>Les enfants font le choix de leur activité. Ils peuvent poursuivre une activité commencée précédemment, proposer une activité ou bien rejoindre une activité proposée par un animateur.</p>	
11h30	<p>Départ à la cantine</p> <p>Les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains et se rendent à la salle de restauration. Trajet de 10 minutes.</p>	
12h00 – 13h00	<p>Repas</p> <p>Les enfants choisissent leur place avec l'aide des animateurs et débarrassent leur table.</p> <p>Les volontaires peuvent aider au service.</p>	
13h00- 13h15	Retour à l'accueil de loisirs	
13h15	<p>Sieste</p> <p>La sieste est ouverte à tous avec une priorité aux plus jeunes (1 heure minimum) Réveil échelonné.</p>	<p>Temps calme</p> <p>Par groupe d'âge</p> <p>Temps de repos collectifs : Yoga, contes, sophrologie, écoute de musique.</p> <p>Puis activités au choix en groupe ou seul : lecture, dessin, jeu de société.</p>
14h15	<p>On joue, on s'amuse, on fait des activités, seul ou en groupe</p> <p>Les enfants peuvent poursuivre les jeux et activités commencés en début d'après-midi ou choisir une activité proposée par les animateurs.</p>	
16h15 – 17h00	<p>Goûter</p> <p>Un groupe d'enfants volontaires et un animateur préparent le goûter.</p>	
17h00 – 19h00	<p>On range, on joue, on s'amuse dehors ou dedans</p> <p>Les enfants sont invités à jouer dehors juste après le goûter puis des activités sont proposées à l'intérieur pour ceux qui le souhaitent.</p>	

L'équipe accueille vos enfants en respectant leur rythme et en adaptant les projets d'animations et d'activités à leur âge. Elle dissocie les tranches d'âges suivante :

- ▶ 3-5 ans
- ▶ 6-12 ans
- ▶ En juillet : 6-8 ans et 9-12 ans

Inscriptions : mode d'emploi

Où et quand ?

Tous les documents sont disponibles :

Auprès de l'ALSH



Contact de la direction de l'accueil de loisirs

Mail : grandfougeray.alsh@leolagrange.org

Tel portable : 06.27.71.07.92

Téléphone : 09 7 55 1 84 04

Adresse : 6 rue de Villeneuve 35390 Grand-Fougeray

Auprès des communes de la SPL

Comment ?

Inscription à réaliser auprès de la direction de l'ALSH LLO, par mail, courrier

Possibilité de prendre rendez-vous avec la direction

Fournir la fiche d'inscription annuelle et la fiche d'inscription par période (vacances ou mercredis)

Pièces à fournir :

Dossier d'inscription annuel, il se renouvelle en début d'année civile et comprend :

- ▶ **une feuille d'inscription annuelle pour l'accueil de loisirs** à remplir par les familles et à déposer à l'accueil de loisirs.

Contacts, informations santé, autorisations sorties, autorisation photos, autorisation facture envoyé par mail

- ▶ **un règlement intérieur** à signer
- ▶ **une photocopie du carnet de vaccination à jour** (en 2 exemplaires).
- ▶ **un justificatif de votre quotient familial si vous souhaitez être facturé à hauteur**



Les dossiers doivent être impérativement complets.

Fiche d'inscription par période

- ➔ Pour les mercredis : les familles complètent une fiche d'inscription pour la période (de vacances à vacances).
- ➔ Pour les vacances : les familles complètent une fiche d'inscription par vacances. Une plaquette est éditée par l'ALSH pour :
 - Informer des animations proposées aux enfants,
 - Informer des dates de rencontres entre les familles et les équipes,
 - Pré-inscrire les enfants pour la période

Périodes en 2020-2021	Dates limites d'inscriptions
Mercredis	Au maximum le mercredi précédent
Automne	Jusqu'au mercredi 07 octobre <u>soir</u>
Fin d'année	Jusqu'au mercredi 09 décembre midi
Hiver	Jusqu'au lundi 08 février midi
Printemps	Jusqu'au lundi 12 avril midi
Juillet	Jusqu'au vendredi 18 juin midi
Août	Jusqu'au vendredi 25 juin midi

Facturation

La facturation est effectuée tous les mois.

La facturation est envoyée par le siège social, tous les mois, aux familles par mail (sur autorisation de la famille) ou bien par courrier.

Préciser le numéro de facture et les nom et prénom des enfants à chaque règlement par chèque ou virement.

Sont acceptés :

- ▶ les prélèvements automatiques (demander à la directrice l'autorisation de prélèvement)
- ▶ les chèques vacances
- ▶ les chèques CESU
- ▶ les bons CAF (à fournir dès que possible - s'utilisent uniquement pendant les vacances scolaires)
- ▶ les chèques (à l'ordre de Léo Lagrange Ouest + envoi à **Leo Lagrange Ouest, 23 rue de l'étoile du matin, BP 324, 44615 Saint Nazaire** dès réception des factures)

La directrice ne reçoit aucun règlement. Aussi, merci d'envoyer directement votre règlement au siège de Léo Lagrange Ouest à Saint Nazaire.

Facturation par mail

Les factures peuvent être envoyées par mail.

Pour ce faire nous avons besoin de la confirmation de votre adresse mail.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les factures par mail, merci de nous en tenir informé.

Suivi de la facturation et annulations

Le suivi des présences de vos enfants et les erreurs de facturations **sont traitées uniquement par la direction de l'ALSH** : grandfougeray.alsh@leolagrange.org

Si besoin, un rendez-vous peut être pris avec la direction

Les problèmes de facturation sont traités une fois par semaine (sauf périodes particulières tel que la fermeture de l'ALSH) en coordination avec le service facturation du siège.

Les annulations ou modifications sont possibles:

- **jusqu'au lundi 12h** pour les mercredis en période scolaire
- **avant la date limite d'inscription indiquée dans l'échéancier** pour les vacances scolaires (tableau transmis en début d'année)

Aucune demande d'annulation non justifiée ne sera prise en compte passé ce délai.

Justificatifs : médical / attestation employeur pour changement de planning professionnel / perte d'emplois / décès

Tarifs

Nous vous proposons des tarifs adaptés au quotient familial (QF) pour les ressortissants des régimes CAF et MSA. Pour ce faire, nous avons besoin de votre **n° CAF ou n° MSA** et l'attestation de quotient familial.

L'attestation est à fournir courant mars, de chaque année, pour une mise à jour de votre dossier.

GRILLE DE TARIFS ALSH (CAF et MSA) – MERCREDI 2021						
Quotient familial	1 ^{er} enfant			A partir du 2 ^{ème} enfant		
	Journée complète avec repas	Après midi avec repas	½ journée (sans repas)	Journée complète avec repas	Après midi avec repas	½ journée (sans repas)
A : de 0 à 500	9,11 €	8,03 €	3,58 €	7,16 €	6,51 €	2,06 €
B : de 501 à 850	9,86 €	8,57 €	4,12 €	7,81 €	6,83 €	2,38 €
C : de 851 à 1 100	10,62 €	9,11 €	4,66 €	8,24 €	7,38 €	2,93 €
D : de 1 101 à 1 400	11,39 €	9,65 €	5,20 €	8,68 €	7,70 €	3,25 €
E : 1 401 et +	12,46 €	10,51 €	6,06 €	9,32 €	8,13 €	3,68 €

Les familles non ressortissantes des régimes CAF ou MSA sont facturées à la plus haute tranche

Tarifs pour les mercredis (CAF et MSA)

Tarifs Vacances (CAF et MSA)

GRILLE DE TARIFS ALSH (CAF et MSA) - VACANCES 2021				
Quotient familial	1 ^{er} enfant		A partir du 2 ^{ème} enfant	
	journée	½ journée	journée	½ journée
A : de 0 à 500	4,66 €	3,58 €	2,71 €	2,06 €
B : de 501 à 850	5,41 €	4,12 €	3,36 €	2,38 €
C : de 851 à 1 100	6,17 €	4,66 €	3,79 €	2,93 €
D : de 1 101 à 1 400	6,94 €	5,20 €	4,23 €	3,25 €
E : 1 401 et +	8,01 €	6,06 €	4,87 €	3,68 €
Tarif du repas	4,45 €			

Augmentation de 2 % en janvier de chaque année

Sans attestation de votre quotient familial (pas de n° CAF/MSA ou dossier CAF/MSA non actualisé), nous serons tenus de vous facturer le tarif maximum

Inscriptions et impayés

Ne pourront pas être accueilli à l'ALSH

- Les enfants dont les familles n'ont pas réglé les factures ou
- Les enfants dont les familles n'ont pas mis en place un échéancier d'apurement de la dette.

Afin de réguler la situation, un rendez-vous avec la directrice de l'ALSH doit impérativement être réalisé. Pour cela, merci de prendre RDV au 06 27 71 07 92 ou par mail : legrandfougeray@leolagrange.org

Horaires et fonctionnement

L'accueil de loisirs ouvre à **7h30** et ferme à **18h45** pendant les vacances scolaires et les mercredis hors vacances scolaires.

Les enfants ne seront pas accueillis en dehors de ces horaires, il appartient donc aux familles de s'organiser en conséquence.

Durant l'année, l'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et vacances scolaires.

L'accueil est fermé une semaine aux vacances de fin d'année et ouvert 3 semaines aux vacances d'août.

Les temps d'accueil pour les familles sont les suivants

Les mercredis

- ▶ de 7h30 à 9h30
- ▶ de 11h30 à 12h30
- ▶ de 13h30 à 14h30
- ▶ de 17h00 à 18h45

Les vacances

- ▶ de 7h30 à 9h30
- ▶ de 11h30 à 12h00
- ▶ de 13h30 à 14h00
- ▶ de 17h00 à 18h45

Certaines animations, sorties ou spectacles nécessitent une organisation particulière, nous ne pouvons donc pas toujours respecter ce fonctionnement et ces horaires

Aussi le cas échéant, nous vous en ferons part dans le programme et par voie d'affichage.

Les repas et les goûters



Les repas sont pris dans la salle polyvalente de l'hôpital local et fournis par les cuisines de l'hôpital.

En cas d'allergie alimentaire nécessitant une attention particulière, merci de vous renseigner pour établir un document de Protocole d'Accueil Individualisé avec le médecin familial (vous pouvez obtenir des renseignements auprès de la directrice).

Les pique-niques et goûters sont fournis par l'accueil de loisirs.

Sécurité

Seules les personnes citées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher vos enfants. Une pièce d'identité leur sera demandée.

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents ou par les personnes autorisées pour les arrivées et départs et passer systématiquement par l'animateur en charge de l'accueil.

Une famille dont le dossier est incomplet peut se voir refuser l'accès à l'Accueil de Loisirs.

Santé



La fiche d'inscription et la photocopie du carnet de santé (page des vaccinations à jour) sont à renouveler obligatoirement tous les ans à partir du 1er janvier.

Le (la) référent(e) sanitaire peut administrer des médicaments uniquement sur présentation d'une ordonnance.

Pour l'accueil d'enfants en situation de handicap, l'accueil est possible, il est cependant nécessaire de contacter la direction pour définir une période d'essai et transmettre le PAI (Protocole Accueil Individualisé).

Divers

A la fin de chaque trimestre, les vêtements oubliés à l'ALSH et non récupérés seront donnés à une association caritative.

- ▶ Merci de prendre connaissance des programmes d'activités afin d'habiller les enfants en conséquence : casquette et crème solaire en été, manteau en hiver, chaussures de sport, change, bottes (potager), etc.
- ▶ Les parents doivent fournir pour les plus petits une tenue de change.
- ▶ Les plus petits peuvent amener leur doudou pour le temps calme ou la sieste.
- ▶ Pour la sieste, nous fournissons le lit mais laissons à votre charge le fait d'apporter le drap housse et de quoi couvrir l'enfant (drap, couverture, duvet...)
- ▶ Les enfants peuvent apporter des chaussons ou ballerines, les chaussures restant à l'extérieur des salles d'activités, l'idée étant d'être comme à la maison (chauffage au sol).

Coupons à retourner au moment de l'inscription



Je soussignéatteste avoir pris connaissance et approuve les règles de fonctionnement de l'ALSH Léo Lagrange Ouest de Grand Fougeray,

A, Le (Coupon à retourner au moment de l'inscription)